



## **Arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2020269-0001**

**Signé par**

**Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir**

**Etienne DESPLANQUES, Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines**

**Jean-Marc MAGDA, Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure**

**le 25 septembre 2020**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales  
BLE - Bureau de la légalité et des élections**

**Arrêté inter préfectoral approuvant le retrait de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure (pour la commune de Montigny-sur-Avre) du syndicat mixte de transport des élèves de Dreux (SITED) et portant dissolution du syndicat**

**Arrêté inter préfectoral approuvant le retrait de la communauté de communes  
Interco Normandie Sud Eure (pour la commune de Montigny-sur-Avre)  
du syndicat mixte de transport d'élèves de Dreux (SITED) et portant dissolution du syndicat**

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion  
d'Honneur,**

**Le Préfet de l'Eure,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du  
Mérite,**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National  
du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-19, L.5211-25-1, L.5211-26, L.5212-33 et L.5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines n°78-2020-09-02-002 du 2 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Etienne DESPLANQUES, sous-préfet, Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines ;

Vu l'arrêté du Préfet de l'Eure n° SCAED-20-26 du 10 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc MAGDA, Secrétaire Général de la préfecture de l'Eure ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° 14a/2020 du 30 mars 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 septembre 1962 modifié, portant création du syndicat intercommunal des transports des élèves de Dreux (SITED) ;

Vu la délibération n° D2018-207 du 28 novembre 2018 du conseil communautaire de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure demandant le retrait de ladite communauté de communes (pour la commune de Montigny-sur-Avre) du syndicat mixte de transports d'élèves de Dreux ;

Vu la délibération n° 2019-06 du 17 juin 2019 du comité syndical du SITED approuvant le retrait de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure (pour la commune de Montigny-sur-Avre) du SITED ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Houdanais approuvant le retrait de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure (pour la commune de Montigny-sur-Avre) dudit syndicat ;

Vu la délibération n° 2019-07 du 17 juin 2019 du comité syndical du SITED approuvant le principe de calcul de répartition des comptes de sortie et la répartition de l'excédent proposée ;

Vu les délibérations concordantes approuvant le calcul de la répartition des comptes de sortie et la répartition de l'excédent proposée, prises par :

- Le conseil communautaire de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure le 25 septembre 2019 ;
- Le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Houdanais le 24 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Bréchamps le 16 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Chaudon le 6 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Coulombs le 8 octobre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Croisilles le 10 octobre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Digny le 10 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Faverolles le 9 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Lormaye le 9 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Néron le 20 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Nogent-le-Roi le 4 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Les Pinthières le 20 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Saint-Laurent-la-Gâtine le 6 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Saint-Lucien le 18 septembre 2019 ;
- Le conseil municipal de la commune de Senantes le 12 septembre 2019 ;

### **ARRESENT :**

**article 1<sup>er</sup> :** Le retrait de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure (pour la commune de Montigny-sur-Avre) du syndicat mixte de transports d'élèves de Dreux est accepté.

**article 2 :** Le retrait de la communauté de communes Interco Normandie Sud Eure (pour la commune de Montigny-sur-Avre) entraîne la dissolution du syndicat qui ne compte plus qu'un seul membre.

**article 3 :** La répartition de l'actif et du passif du syndicat se fera conformément au tableau annexé au présent arrêté.

**article 4 :** Conformément à l'article L.212-6-1 du code du patrimoine, la dissolution du syndicat entraîne le versement des archives au service départemental des archives.

**article 5 :** Messieurs les Secrétaires Généraux des préfectures d'Eure-et-Loir, des Yvelines et de l'Eure et Messieurs les Directeurs départementaux des finances publiques d'Eure-et-Loir, des Yvelines et de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures d'Eure-et-Loir, des Yvelines et de l'Eure.

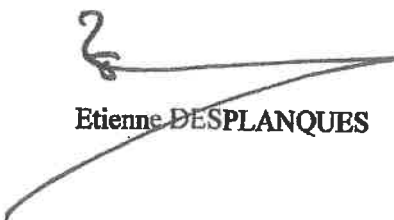
Chartres, le **25 SEP. 2020**

La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général



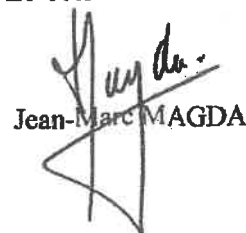
Adrien BAYLE

Le Préfet des Yvelines,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Etienne DESPLANQUES

Le Préfet de l'Eure,  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Jean-Marc MAGDA

Annexe

**COMPTES DE SORTIE SITED**

Communes	Sept-déc 2014	Janv-juin 2015	Sept-déc 2015	Janv-juin 2016	Sept-déc 2016	Janv-juin 2017	Communes	MOYENNE	TOTAL à verser
Brechamps	9	10	8	8	8	8	Brechamps	8,50	981,21€
Chaudon	42	44	43	43	37	36	Chaudon	41,17	4 752,14€
Coulombs	36	33	34	35	40	40	Coulombs	36,33	4 194,20€
Croisilles	14	16	13	13	15	15	Croisilles	14,33	1 654,59€
Digny	1	1	3	3	5	6	Digny	3,17	365,55€
Faverolles	16	18	14	14	17	18	Faverolles	16,17	1 866,23€
Lormaye	15	16	18	18	17	17	Lormaye	16,83	1 943,18€
Néron	8	8	10	10	13	14	Néron	10,50	1 212,08€
Noient le Roi	108,5	106	102	99	115	109	Noient le Roi	106,58	12 303,62€
Pimthières (Les)	4	4	5	5	8	8	Pimthières (Les)	5,67	654,14€
St Laurent la Gâtine	9	10	12	10	10	10	St Laurent la Gâtine	10,17	1 173,61€
St Lucien	3	3	2	2	2	2	St Lucien	2,33	269,35€
Senantes	10	9	10	10	13	11	Senantes	10,50	1 212,08€
Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure	155	154	156	144	183	162	CC Interco Normandie Sud Eure	159,00	18 354,43 €
Communauté de Communes de Verneuil sur Avre	1	1	0	0	1	1		0,67	76,96 €
Communauté de Communes La Porte Normande	34	35	29	25	26	comptes de sortie au 1/01/2017	Asso. Evénementiel de Normandie	0,00	0,00 €
Communauté de Communes du Pays Houdanais	40	39	39	39	45	44	Communauté de Communes du Pays Houdanais	41,00	4 732,90€
<b>Total</b>	<b>505,50</b>	<b>507,00</b>	<b>498,00</b>	<b>478,00</b>	<b>555,00</b>	<b>503,00</b>	<b>Total</b>	<b>482,92</b>	<b>55 746,29€</b>